



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 novembre 2021

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

Préavis N° 18-2021 Projet de réaménagement routier de la RC 780 (av. de Lavaux à Pully, rte du Simplon à Paudex et rte de Lavaux à Lutry) entre le carrefour de la Damataire à Pully et l'arrêt « Lutry, Corniche » - Projet partiel 7 - Adoption du projet de réaménagement routier

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 18-2021 du 6 octobre 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'adopter le projet de réaménagement routier de l'av. de Lavaux (RC 780) pour la partie sise sur le territoire de la Ville de Pully, en lien avec la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) - Projet partiel 7 (PP7) - en confiant à la Municipalité l'acquisition des terrains ou servitudes de passage public nécessaires à la réalisation du projet au moyen, si nécessaire, de procédures d'expropriation formelles ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le tronçon pullièran du projet et amendées par le Conseil.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

Dimitri SIMOS



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 24 novembre 2021